

UNSS

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE ETABLISSEMENT + EXCELLENCE COLLÈGE+LYCÉE

14 Mars 2018

REGLEMENT GENERAL

PARTICIPATION

- Les équipes sont composées de 5 élèves: 4 grimpeurs et un jeune officiel non grimpeur de niveau départemental à valider
- En collège, les équipes sont constituées de 2 garçons 2 filles et d'un(e) jeune officiel(le).
- En lycée, les équipes sont constituées de 2 garçons 2 filles et d'un(e) jeune officiel(le)..
- **Tous les participants doivent être licenciés (présentation du listing des licenciés signé par le chef d'établissement, avec cachet de l'établissement)**
- En établissement, le nombre d'équipes est limité à 12 / catégorie, **une équipe par établissement.**
- Une équipe classée excellence doit terminer 1° du départemental pour être qualifiée à la finale académique.

LIEU ET INSCRIPTION

La compétition aura lieu à FOUESNANT, complexe sportif de KERVIHAN, le 14 Mars 2018.

**INSCRIPTION SUR OPUSS et auprès de Jean-Jacques FAUCHET, [jean-jacques.fauchet@ac-
rennes.fr](mailto:jean-jacques.fauchet@ac-rennes.fr), tel/0688777135 avant le 16 /02/ 2018**

- _ Nom de votre établissement
- Catégorie de votre équipe (lycée, collège/excellence , établissement)
- Nom, prénom du jeune officiel de votre équipe
- Composition de l'équipe (Noms prénoms et Catégorie)
- _ Nom du responsable accompagnateur de l'équipe

HORAIRES

- 10 H00 :
 - Accueil des équipes.
 - Vérification des licences.
- 10H30 :
 - Briefing
- 11H00 :
 - Compétitions, rotations
 - pause de 40 minutes prévue pour le repas (réduite ou supprimée en cas de retard).
- Résultats et remise des récompenses prévus vers 16H
Départ 16h30

REGLEMENT SPORTIF

A- Général

- Chaque équipe doit effectuer 6 rotations de 18' minutes chacune (2' de battement), au cours de la journée ; soit 6 secteurs de grimpe (l'équipe est seule à grimper sur le secteur)
- Tous les secteurs doivent être réalisés par les 4 grimpeurs pour un total de 320 points par secteur. (80 points maximum par grimpeur et par secteur)
- Le classement général se fera sur un total de 1920 points.
- Chaque équipe alterne 1 rotation sur un secteur et 1 temps de repos selon un ordre établi par tirage au sort avant la compétition.
- En cas de blessure avérée d'un grimpeur, le jeune officiel pourra se substituer à celui-ci, sans pénalité et de façon définitive.
- Aucun secteur ne sera flashé en début de compétition.

B- épreuves de difficulté

Passage sur les 6 secteurs:

- 2 cordes seront à poste sur chaque secteur et à disposition des grimpeurs, ils doivent impérativement « lover » les deux cordes avant de sortir du secteur, vérifier et signer la feuille de score présentée par le juge de voie.
- Au signal du jury l'équipe entre dans la zone de compétition. L'équipe dispose alors de 18 minutes pour les 4 grimpeurs. **RAPPEL : un grimpeur n'a le droit de commencer son ascension que s'il en a été autorisé par le jury de secteur après vérification de l'encordement ET PAR L'ENSEIGNANT RESPONSABLE DU SECTEUR.** Dès que l'équipe a terminé sa prestation ou que le temps qui lui était imparti est terminé, elle quitte la zone de grimpe.
- Tant que la première dégaine n'est pas mousquetonnée, le grimpeur peut recommencer.
- **Une prestation est considérée comme réussie lorsque:**
 - un grimpeur a mousquetonné la dernière dégaine de sa voie, il marque alors 80 points.
- **Arrêt d'une tentative:**

On considère que la prestation est **terminée** lorsque le grimpeur tombe (vol) ou est arrêté sur ordre du juge de secteur dans les cas suivants:

a- un grimpeur **a utilisé** (pieds ou mains) avec profit pour grimper ou se stabiliser sur une ou des parties interdites: dégaine, arête supérieure de la structure, point d'ancrage, prise non incluse dans la voie.

b- le temps imparti à l'équipe est dépassé.

c- le grimpeur mousquetonne une dégaine sans avoir clippé la dégaine précédente de la voie (il peut être averti au moment de l'oubli).

d- un grimpeur n'a pas procédé à la modification d'un «yoyo» (pour réparer, il doit déclipper la dégaine du bas et y remettre le brin montant de la corde)

e- un grimpeur profite malgré un premier avertissement du juge d'un guidage ou de conseils appuyés (cela concerne les élèves et les profs). Tout coaching est interdit pendant la prestation d'un grimpeur.

f- en cas de mousquetonnage dans le mauvais sens, avertissement sur la première erreur, arrêt en cas de récurrence sur une autre dégaine où qu'elle soit dans la voie.

- Le nombre de points attribué correspond à la hauteur de la dernière dégaine mousquetonnée avant l'arrêt de la tentative. Ce nombre varie selon le nombre de dégaines dans la voie et la difficulté des pas, il est indiqué sur chaque table de juge.

REGLES POUR UN BON DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- Au début de chaque rotation les grimpeurs ne peuvent rentrer dans la zone de compétition que lorsque le jury les y a invités.
- Tout guidage ou conseil adressé au grimpeur pendant sa prestation est interdit. Les jeunes officiels responsables du secteur pourront, après un premier avertissement et en cas de récurrence, demander au grimpeur d'arrêter sa prestation.
- Les enseignants et accompagnateurs participeront à l'organisation de la journée (superviser 1 secteur, validation des jeunes officiels, ou toute autre tâche jugée utile pour aider au bon déroulement et au maintien de la sécurité, de la compétition).
- En cas de litige, d'incident technique ou de réclamation, le JO responsable du secteur doit en référer aux responsables de l'organisation, ils prendront ensemble la décision qui s'impose en respectant au mieux l'éthique et l'esprit des compétitions UNSS.

SECURITE

LE PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE, ACTIVITÉ ESCALADE, VERSION DU 7/11/2017 DE L'ACADÉMIE DE RENNES S'APPLIQUE LORS DE CETTE COMPÉTITION.

- La sécurité est l'affaire de tous et de chacun, toute personne témoin de manques ou de comportements susceptibles de mettre en danger un ou des compétiteurs se doit d'agir au plus vite en intervenant directement sur ces personnes et en prévenant rapidement les responsables de la compétition.
- Seul le double nœud de 8 avec nœud d'arrêt est autorisé.
- Chaque équipe doit être en possession de baudriers et d'un système d'assurage (puits, tube panier) conformes aux normes CE en vigueur et en parfait état.
- Les cordes sont fournies par l'organisation.
- Les juges de secteurs vérifieront les encordements avant chaque tentative.
- L'enseignant responsable du secteur est en haut de la chaîne d'assurage et vérifiera la conformité des encordements et des procédures d'assurage.
- A noter: chaque équipe devra avoir au moins 2 grimpeurs qui maîtrisent parfaitement l'assurage en tête, il appartiendra à l'enseignant responsable de l'équipe de s'assurer que cette condition soit bien remplie.

JEUNES OFFICIELS

Validation théorique :

Les jeunes officiels seront validés sur un QCM directement issu du règlement. Celui ci sera disponible sur le site internet départemental (note minimale pour une validation départementale: 12 sur 20)

Validation pratique :

La validation pratique en tant que juge sera effectuée en situation pendant la compétition.